

Tarifs des dépôts

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 9/03/2022

Prix de réception et de traitement des déchets non ménagers sur les exploitations du syndicat

Monsieur le président rappelle que les producteurs de déchets d'activités économiques DAE ont la possibilité de venir déposer certains déchets directement sur le site de Naujac-sur-Mer et Saint-Laurent-Médoc.

Il convient, toutefois, de leurs faire payer le prix pour la prise en charge administrative et le traitement de ces déchets conformément à la loi :

Centre de stockage à Naujac-sur-Mer

Désignation du déchet d'origine professionnelle non dangereux produits sur le seul territoire du Smicotom	Prix
Déchets industriels non dangereux	94 € /tonne + TGAP *
Plâtres	80 € / tonne
Déchets inertes : gravats	9.3 € / tonne
Déchets verts	33 € / tonne
Bois	60€ / tonne
Bois de vinification	9.3 € / tonne
Ferraille	0 € / tonne
Cartons	16.5 € / tonne

***Taxe Générale des Activités Polluantes au 1^{er} janvier 2024 : 58 € /tonne**

Quai de transfert des recyclables à Saint-Laurent Médoc :

Désignation du déchet d'origine professionnelle non dangereux produits sur le seul territoire du Smicotom	Prix
Emballages cartons	16.5 € / tonne
Emballages recyclables et journaux / magazines	121 € / tonne
Verre	0 € / tonne
Films plastiques recyclables non souillés	88 € / tonne
Plâtres	80 € / tonne